

# Impact de la crise covid-19 sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie

## INTRODUCTION

Les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, en Tunisie, occupent une place économique et sociale très importante via sa contribution aux objectifs nationaux de la croissance économique, la sécurité alimentaire, la création d'emploi, l'accroissement des recettes d'exportation, l'investissement et la préservation et la valorisation des ressources naturelles (ITES, 2020a). Face à l'ampleur des risques et des enjeux présents et futurs quant à ces filières liées à la covid-19, un besoin croissant est nécessaire pour anticiper les évolutions futures. La Tunisie a été fortement doté d'un volontarisme stratégique au cœur de la pandémie dans le but d'adopter une approche participative et inclusive afin de concentrer les forces et économiser les moyens alloués pour la lutte contre cette crise. Trois phases ont rythmé la période de crise (i) la première phase de préservation des secteurs vitaux via l'adoption des mesures à court termes qui ont pour vocation d'accompagner les divers niveaux de restrictions à la circulation tel que le confinement, son bon déroulement et la gestion de la situation post-confinement pour assurer une relance économique et sociale; (ii) pour la deuxième phase plusieurs scénarii à l'horizon de fin 2020 ont été élaboré avec un diagnostic de l'impact de la pandémie en vue d'amorcer une sortie de la crise; (iii) finalement la troisième phase s'est concentré sur la planification post covid-19 ce qui permettra de débiter des réformes structurelles à tous les niveaux. La présente étude, lancée par le bureau de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour l'Afrique du Nord analyse la période s'étalant de mars à août 2020. Elle a pour objectif d'évaluer l'impact socio-économique de la pandémie sur les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Tunisie afin de proposer des orientations et des recommandations relatives aux mesures d'atténuation possibles pour le pays.

### I. Méthodologie

Cette analyse a été réalisée principalement à travers un questionnaire, qui a été conçu de manière à prendre en compte les principaux concepts socio-économiques et de la sécurité alimentaire. La méthodologie proposée consiste à soumettre une enquête en ligne aux institutions nationales compétentes en matière de pêche et d'aquaculture (administration, recherche, professions, etc.) durant le période variant **de mai à août 2020**. En plus des réponses en ligne des entretiens directs avec les pêcheurs ont été faits afin d'assurer la participation de tous les intervenants.

### II. Synthèses sur mesures préventives prises par les autorités

La Tunisie avec une stratégie conciliant l'urgence du court terme et les impératifs du moyen terme a concentré toutes les ressources mobilisables du pays et les opportunités disponibles pour

préservé la santé publique et les secteurs économiques vitaux ainsi qu'assurer leur durabilité dans le temps. Le gouvernement a choisi le vote du parlement (obtenu le 26 février 2020) et a adopté une politique préventive en s'inspirant de l'expérience à l'échelle mondiale. La situation en Tunisie est semblable à celle du Maroc, la covid-19 s'est déclaré avec l'arrivée d'un cas atteint par voie maritime et le gouvernement annoncera à la suite les premières mesures. À la suite du Conseil de sécurité national guidé par le président de la République (09 mars 2020), une limitation des transports avec l'Italie, une suspension des cours et une fermeture des établissements scolaires et universitaires ont été décidé. Ceci a été suivi par plusieurs mesures en passant au niveau deux de la protection (13 mars 2020) dictant la fermeture des cafés, restaurants et discothèques à partir de 16 heures, la suspension des prières collectives et l'annulation des congrès et manifestations culturelles, ainsi que la tenue des compétitions sportives.

Les frontières maritimes ont été fermées et les liaisons aériennes ont été interrompues. En moins d'une semaine, le chef du gouvernement a renforcé ces mesures de sécurité par la fermeture des marchés et a réduit à cinq le nombre d'heures de travail par jour. Le 17 mars un couvre-feu a été instauré de 6 heures jusqu'à 18 heures dans un premier temps et de 6 heures jusqu'à 20 heures dans un deuxième temps, sur l'ensemble du territoire. Le 20 mars, un confinement général a été décrété qui est entré en vigueur en Tunisie le 22 Mars 2020 avec une limitation des déplacements à l'exception des besoins vitaux (ITES, 2020b). L'évolution de la situation par la déclaration de 10 décès et 394 cas confirmés (Ministère de la santé 2020) renforçait la décision du ministère de l'intérieur qui a annoncé le 30 mars le prolongement du confinement jusqu'au 20 avril (ITES, 2020b). Pour revendiquer les problèmes aussi bien auprès des entreprises qu'auprès des couches sociales des mesures sanitaires ont accompagné toutes ses décisions. Le système de surveillance en Tunisie a été bien renforcé par une plateforme dédiée au dépôt des demandes d'autorisation de circuler est opérationnelle depuis le 30 mars accompagné des mesures édictées des arrestations, permis de conduire ou véhicules confisqués dans le cas du non-respect. Une plateforme médicale en ligne Med.tn de suivi a été mise en place en se référant aux cellules de crise ou aux sites officiels, tels que le site « covid19 Tunisia » ou celui de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle met à disposition des médecins et des patients une plate-forme en ligne en collaboration avec le Ministère de la santé. Une enveloppe totale estimée à 2.5 milliards de dinars tunisiens (850 millions de dollars américains) a été décidée par le gouvernement le 22 mars 2020 (ITES, 2020b).

Ce montant comportait:

- Des dépenses à caractère social, telles que la mise en place d'un fonds exceptionnel pour les plus démunis et pour les Tunisiens ayant des besoins spécifiques (aide aux familles nécessiteuses).
- Un report de paiement des charges fiscales et sociales pour trois mois et dans certains cas un rééchelonnement des dettes fiscales et sociales.
- Mise en place un fonds d'investissement dédié à la capitalisation et à la restructuration des entreprises touchées par la crise.
- Une amnistie fiscale et douanière.
- Une augmentation du chiffre d'affaire des sociétés partiellement exportatrices sur le marché local de 30 à 50 pour cent, et jusqu'à 100 pour cent pour les entreprises exportatrices opérant dans le secteur de l'agroalimentaire.
- Le report de six mois, le paiement des échéances de crédits bancaires pour les entreprises.

### II. Analyse des résultats de l'enquête

Pour s'assurer de la fiabilité des données une évaluation a été effectuée en se référant aux taux de réponses par chaque questionnaire. Cette analyse semi quantitative a porté sur 83 répondants dont on a retenu que 76 qui ont une fourchette d'âge comprise entre 28 et 62 ans. Le pourcentage d'hommes (78 pour cent) excède à celui des femmes (22 pour cent). La cible de cette enquête est principalement les administrations liées à la pêche (67 pour cent) et les professionnels privés et personne physique (33 pour cent) ; agence des ports et des installations de pêche APIP (23 pour cent), la direction générale de la pêche et de l'aquaculture, les commissariats régionales de développement agricole et les arrondissements de pêche (21 pour cent), le groupement interprofessionnel des produits de la pêche GIPP (2 pour cent) le centre technique d'aquaculture (3 pour cent), les institutions de formation et de recherche (13 pour cent) ainsi que d'autres associations et organisations professionnelles et les unités de transformations et les fermes aquacoles (34 pour cent). Les circonstances lors de la réalisation de l'enquête ont empêché l'accès aux pêcheurs d'une part et ont limité la représentativité de l'échantillon sur toute la côte de la Tunisie, pour palier à ce problème le raisonnement régional a été favorisé, il ressort que 23 pour cent des réponses sont à Tunis, 3 pour cent au nord (excluant Tunis), 21 pour cent au Cap Bon, 34 pour cent regroupent le Sahel et le reste pour le sud et principalement Sfax.

#### 1. Impact de la covid-19 sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture

À la suite de la déclaration de l'état d'urgence la première préoccupation était de freiner la propagation de ce virus pour se faire des mesures générales appliquées ont eu une incidence remarquable à différents niveaux. Elles ont bouleversé toutes les étapes des chaînes d'approvisionnement intérieures et internationales, toutes productions halieutiques et/ou aquacoles, toutes les chaînes de transformation, de transport ou encore de commercialisation (directe ou indirecte). Le gouvernement a dicté certaines mesures partielles ou totales de manière progressive, selon les résultats de l'enquête près de 49 pour cent estiment que les restrictions sont partielles et 38 pour cent les trouvent progressives mais seul 9 pour cent les considèrent totales. Cette hétérogénéité de perception est tributaire de la source d'information ou du domaine d'activité des répondants, sa sensibilité et son interdépendance avec d'autres secteurs. Selon les résultats de l'enquête, la perturbation du secteur a été soulignée par la majorité des répondants (près de 88 pour cent, à la suite de l'enlèvement des réponses non fiables). Ceci s'est traduit lors de la crise par une perturbation à plusieurs niveaux, principalement, au niveau de l'organisation du travail (84 pour cent), approvisionnement (42 pour cent) et emploi (41 pour cent) observée pour toutes les activités confondues (pêche, aquaculture, chaîne de valeurs). Ceci a engendré une diminution de l'activité de la pêche estimée en moyenne à un intervalle oscillant entre 40 et 60 pour cent. Cette perte s'est répercutée sur l'indisponibilité des travailleurs soit par crainte de la maladie ou par incapacité de rejoindre les lieux de travail à la suite de l'interruption des mouvements interurbains et la perturbation des moyens de transports. En ce qui concerne l'aquaculture le travail s'est poursuivi normalement pour 89 pour cent des fermes aquacoles questionnées malgré les conditions difficiles car les employés n'habitent pas trop loin des fermes. Contrairement aux usines de transformation qui ont connu en majorité une fermeture soit totale ou partielle estimée à 71 pour cent des réponses pour des raisons d'indisponibilité de la main d'œuvre, de la matière première (la suspension de l'activité de la pêche) et de la demande.

#### • Impact sanitaire

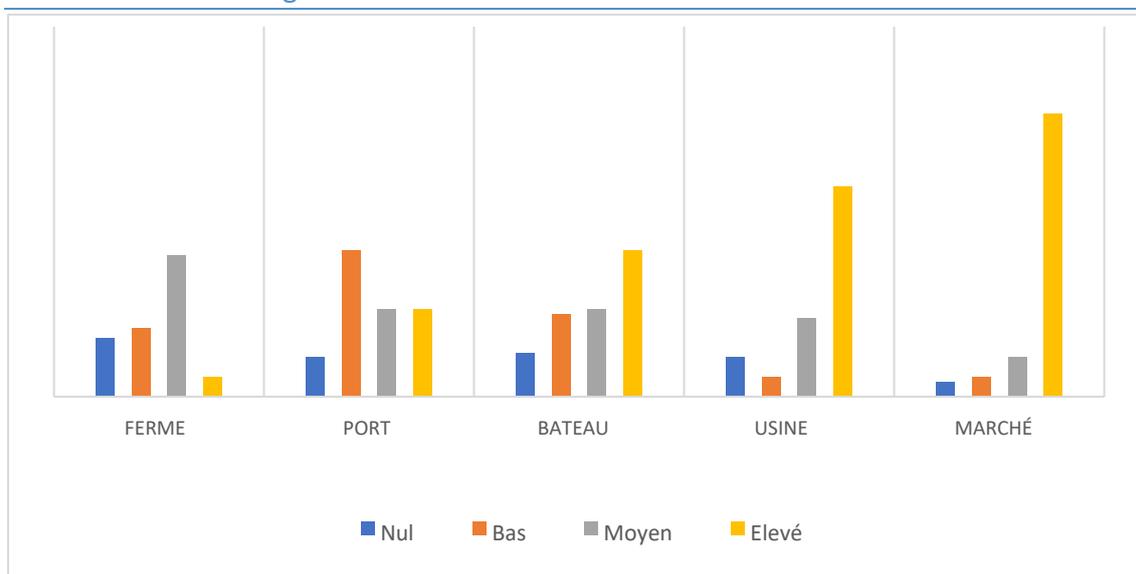
Tous les répondants ont confirmé l'instauration et l'adoption des mesures sanitaires à savoir la désinfection des lieux, la distanciation physique et la distribution des équipements par tous les intervenants dans le secteur. Pour certains établissements des mesures individuelles ont été prises. Près de 92 pour cent de toutes les réponses ont confirmé que ces mesures ont été

scrupuleusement appliquées. La date de début de l'application des mesures sanitaires a été assuré en premier par les établissements publics pour être suivi par les privés.

- Perception des mesures et leurs impacts sur l'activité halieutique et la chaîne de valeurs

En période du confinement général, qui a eu le plus d'impact sur tous les maillons durant plus d'une quinzaine de jours, l'approche progressive de l'état a suivi l'évolution de nombre de cas de covid-19. Durant les trois premiers mois le nombre de mortalité a augmenté en moyenne de 11 à 12 cas chaque mois quant au nombre de cas journaliers il a été signalé que vers la fin du mois Mars des pics ont été enregistré et ils ont eu une régression vers la moitié du mois d'avril. Un déclenchement d'une deuxième vague plus virulente a eu lieu au mois d'Aout pour atteindre à la date du 11/04/2020 1 577 morts et 1 971 cas atteints. Des fermetures des lieux, des interdictions des rassemblements et des limitations des déplacements interurbains ont agi sur la production, le cout de production, la chaîne de valeur particulièrement la commercialisation et les revenus de l'activité. En référence à cette enquête et en concordance avec la limitation des rassemblements et des fermetures des lieux, les répondants à ce questionnaire ont souligné les principales sources de transmission de la covid-19 qui sont selon eux les marchés (100 pour cent), les usines (30 pour cent), les bateaux (20 pour cent) et les fermes aquacoles (20 pour cent). L'appréciation des enquêtés sur les lieux de contagion par ce virus est jugée « élevée » pour les marchés et les usines ceci a été signalé respectivement par 76 pour cent et 57 pour cent des enquêtés (figure1). Ils ont proposé d'autres mesures qui peuvent améliorer la situation par l'organisation des circuits de distribution, l'autorisation des échanges des produits inter gouvernorat pour éviter la chute des prix ainsi que le respect de la distanciation physique et l'application des mesures assurant la salubrité des produits comme la marche en avant au niveau des marchés et des usines, etc.

FIGURE 1 | La perception des enquêtés des principaux lieux de travail susceptibles d'être des sources de contagion



Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

- Impact sur l'activité de la pêche

La majorité des interrogées (68 pour cent) confirment que la restriction de la navigation est partielle. Elle a été instaurée par le gouvernement uniquement pour restreindre la navigation

pendant les premiers jours de la pandémie. Elle est jugée partielle vu qu'elle n'a considéré que la pêche au chalut, à la senne et à pied. Elle a été interdite pour ces segments vu le nombre d'équipage qui ne peuvent pas assurer les mesures sanitaires abord. Cette mesure a été revu par les autorités à l'échelle régionale pour attribuer des autorisations spéciales de navigation aux bateaux munis de tous les moyens afin d'assurer la bonne application des mesures sanitaires. L'instauration du couvre-feu avait des répercussions sur certaines activités notamment la pêche côtière du fait que les pêcheurs sont incapables de joindre la côte à l'heure. Ceci a minimisé la durée moyenne de l'immersion de l'engin et la durée de la sortie ce qui a engendré une diminution de l'effort de pêche.

- **Impact sur l'activité aquacole**

Les embarcations utilisées dans le secteur aquacole n'étaient pas concernées par l'interdiction de la navigation vu la sensibilité de l'activité par rapport aux tâches journalières ainsi que le travail avec un équipage restreint. D'autres conséquences immédiates de ces mesures se manifestaient au niveau de l'employabilité et de nombre d'heures de travail à savoir l'adoption d'une rotation des travailleurs, la réduction des heures de travail et l'établissement d'un chômage technique à la suite d'une défaillance au niveau de la chaîne d'approvisionnement (tâche de tri de poisson, centre de purification des bivalves). La majorité des sociétés aquacoles travaillaient en veille, elles faisaient que les tâches d'entretien du cheptel. D'autres mesures gouvernementales temporaires tel que des limitations des échanges commerciaux et de transport ainsi que la fermeture des frontières avaient le plus d'impact sur cette activité aquacole. Ces mesures en Tunisie entravaient l'accès des aquaculteurs aux marchés à l'échelle locale et internationale. Inévitablement, elles entraînaient des retards de transport et bloquaient le flux de biens et services liés au secteur aquacole en Tunisie. Etant également fortement dépendant de l'économie européenne, l'activité aquacole en Tunisie est inévitablement impactée par le repli de la croissance européenne ainsi que par les mesures gouvernementales prises en période de crise. En Tunisie, La production aquacole, principalement la daurade, est passée de 1 596 tonnes en 2019 à 565 tonnes en mai 2020, soit une baisse de 64,6 pour cent qui a entraîné des pertes économiques estimées à environ 3,5 millions de dinars, selon la Direction générale de la pêche et de l'aquaculture. Cette perte dans certaine ferme pourrait se traduire par l'absence de la pêche suite à la diminution de la demande. À cette perte de production s'ajoutent un contexte d'incertitudes mondiales pour les sociétés exportatrices d'aquaculture (possibilité de perte de marchés internationaux), ainsi que des surcoûts dus à la prolongation du cycle d'élevage pour le maintien du cheptel en absence de vente.

- **Impact sur la chaîne de valeur**

L'évaluation des résultats de l'enquête a permis de constater que le secteur est durement touché, les répondants de toutes activités confondues ont confirmé que l'approvisionnement, la commercialisation, l'export et la transformation des produits de la mer étaient les principales activités touchées ayant des pourcentages variant de 70 à 100 pour cent. Les répondants du secteur aquacole estimaient que les principales activités impactées sont l'export (82 pour cent), la commercialisation (77 pour cent) et l'approvisionnement (62 pour cent). Les réponses des usines de transformation sont toutes de l'ordre de 90 pour cent en retenant les mêmes activités.

- **Impact sur l'approvisionnement**

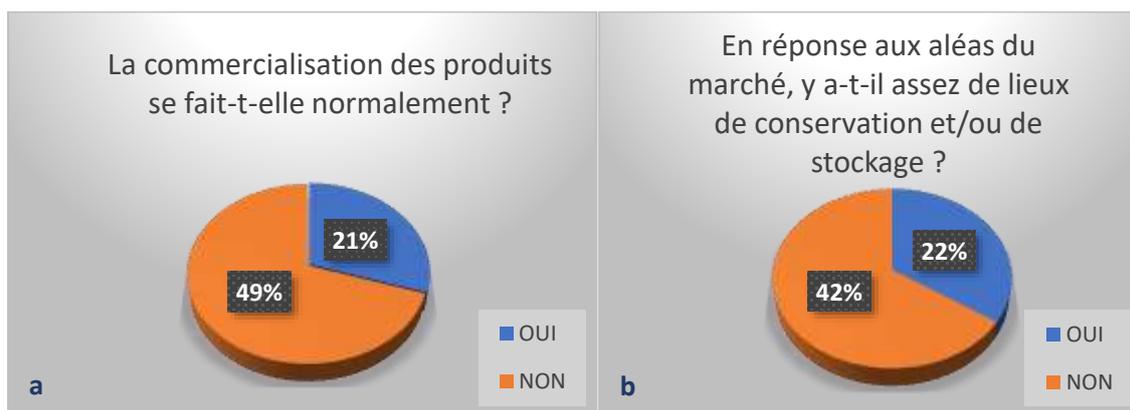
Des perturbations des chaînes d'approvisionnement, notamment en provenance de l'Union Européenne ont survécu au niveau de certains secteurs particulièrement le secteur aquacole vu sa dépendance à l'Europe. Bien que les résultats de l'enquête montrent que la disponibilité en matière première avait un impact jugé « nul » est estimé par 46 pour cent des répondantes pour

la pêche et jugé « bas » estimé par 38 pour cent des répondants pour l'aquaculture. Ceci peut se traduire par le fait que la période d'approvisionnement en aliment et en alevins de certaines sociétés d'aquaculture coïncidait juste avant la fermeture des frontières. Le diagnostic du facteur approvisionnement extérieur, qui représente le premier maillon dans la chaîne en amont, a montré une certaine stabilité malgré le retour probable au fonctionnement normal à moyen terme. Toutefois cette hypothèse reste fiable si la deuxième vague n'impose pas un maintien de fermeture des frontières.

### • Impact sur la commercialisation et l'export

L'enquête a montré que 49 pour cent des répondants trouvent que la commercialisation des produits halieutiques ne se fait pas normalement (figure 2.a). Elle a surtout été affectée par la fermeture des restaurants et des hôtels (43 pour cent des répondants) et la fermeture des commerces (53 pour cent) et les limitations des déplacements interurbains (66 pour cent). Pour les segments industriels de la pêche dont 85 pour cent de la production est destiné à l'export, la commercialisation a été impactée par le blocage de l'exportation et la lenteur des services administratives en période de pandémie. En Tunisie, les exportations des produits de la pêche ont atteint un peu moins de 28 000 tonnes pour une valeur totale de 557 millions TND en 2019, ce qui représente 11 pour cent des exportations alimentaires du pays. Quant à la perturbation des chaînes de distribution 64 pour cent des réponses soulèvent l'impact significatif que cette crise a eu sur la commercialisation de produits de la pêche et l'aquaculture. Pareillement, 43 pour cent des personnes enquêtées ont évoquées le problème du transport qui a entravé l'accès des travailleurs aux lieux de travail, et évoquent d'autres problèmes comme les coûts supplémentaires pour se déplacer aux ports de pêche en absence du transport public. Ces blocages sur ces itinéraires perturbent également tout accès aux marchés. Etant donné que ce sont des produits périssables, des lieux de stockage sont indispensables, les personnes interrogées trouvent qu'il n'y avait pas assez de lieux de stockage et de conservation (42 pour cent des réponses) (figure 2.b).

**FIGURE 2 | La perception des répondants de l'effet de la covid-19 sur la commercialisation (a) et la conservation des produits de la pêche et l'aquaculture (b)**



Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

### • Impact sur la production

#### - La production en synergie avec les aléas du marché

Les personnes interrogées ont révélé que la tendance générale de la production est à la baisse avec 89 pour cent des réponses pour la pêche, 62 pour cent pour l'aquaculture. Cette contraction est due au fait qu'il y a eu un confinement, une fermeture des usines et des marchés ainsi qu'une diminution de l'effort de pêche. Une analyse sectorielle tient compte de différents niveaux d'impact a montré que les fermetures des restaurants et des hôtels, vu qu'elles représentent les principales ventes locales pour le secteur aquacole, confirment un impact «élevé» pour 77 pour cent des répondants alors que 59 pour cent révèlent un impact «élevé» pour les pêcheurs et les administrateurs liés à la pêche. A ceci s'ajoute la fermeture des commerces et le blocage des transports avec 48 pour cent de réponses marquant un impact «moyen» (annexe 1). Ceci peut être expliqué e fait que la Tunisie est une niche du marché constant puis que c'est une destination touristique importante à l'échelle internationale surtout européenne. Cette variation a eu des retombés sur les prix des poissons sur le marché. Quant à l'offre en termes de production aquacole une baisse est enregistrée. Certaines fermes n'ont pas effectué les opérations de pêche malgré que les poissons ont atteint la taille commerciale à cause de la contraction de la demande, la diminution de la main-d'œuvre et le problème d'approvisionnement qui ne sera perçu que l'année prochaine. Puisque la Tunisie est exposée actuellement à une deuxième vague il est prématuré de parler de la phase post covid-19.

#### - Coût de production

Les résultats de l'enquête ont révélé que les prix des produits ont diminué en début de la crise causée par la rupture des chaînes de distribution ceci a été confirmé par 78 pour cent des personnes enquêtées. Le retour à la normale a été progressive et une rehausse des prix s'est installée. Les coûts de la production ont enregistré des réponses affirmatives de 36 pour cent indiquaient une tendance à la hausse (coïncidence avec la baisse des prix) alors qu'une certaine stabilité a été mentionnée par 53 pour cent des interrogés. Cette fraction était surtout caractérisée par les aquaculteurs vu l'interdépendance de cette activité aux marchés internationaux, 46 pour cent des aquaculteurs mentionnent une stabilité des coûts de productions. Cette perception reste à évaluer l'année prochaine avec les nouveaux prix d'achat d'alevins et d'aliment.

### • Impact social

#### - Perte de revenus

La crise a souligné les faiblesses et les inégalités dans le secteur de la pêche bien qu'il représente 8 pour cent de la valeur de la production agricole et 1.1 pour cent du produit national brut et génère environ 53 000 emplois directs. La hausse des coûts de production et la baisse de la production ainsi que l'instabilité des prix se sont répercutées sur les revenus ce qui avait des retombées économiques mais également sociales. Les résultats de l'enquête risquent de ne pas être significatifs pour tirer des conclusions suffisamment représentatives car la cible se sont principalement les administrations et les organisations professionnels. Tout de même elle est estimée à la baisse pour le secteur de la pêche à 76 pour cent, pour l'aquaculture à 61 pour cent, pour les usines de transformation à 100 pour cent. En conséquence à cette décroissance des revenus, le pouvoir d'achat s'est dégradé, 71 pour cent des répondants de toutes les activités estiment cette perte entre 40-60 pour cent, néanmoins 22 pour cent des répondants l'estiment entre 20-40 pour cent. La perception générale des enquêtés s'est appuyée sur des piliers systémiques tel que la protection sociale et les assurances ainsi que les fonds de résilience pour pouvoir dépasser les crises à venir, qu'elles soient sanitaires mais aussi environnementales, sociales et économiques. Une fraction de 70 pour cent des enquêtés estiment que les pêcheurs ne disposent pas d'une protection sociale. En parallèle, il a été perçu par 82 pour cent des répondants que les producteurs du secteur ne disposent pas d'autres sources de revenus.

### • Impact sur la sécurité alimentaire

Les acteurs des différentes activités se sont adaptés à l'ensemble de perturbation parvenu lors de la crise via la transformation des matières primaires, le stockage, le transport et cela pour mettre à la disposition des consommateurs finaux un produit de bonne qualité. Cette enquête a révélé un impact moyen perçu pour plus de 50 pour cent des répondants sur les trois piliers de la sécurité alimentaire à savoir l'accès, l'utilisation et la stabilité, sauf pour la disponibilité qu'a été signalée par un impact moyen pour 33 pour cent des personnes (annexe 2). L'accessibilité est impactée par la baisse des revenus et la fermeture des commerces et des marchés. La disponibilité est affectée par la baisse de la production et l'utilisation des produits halieutiques qui est considéré un produit de luxe pour plusieurs consommateurs et présente une nature périssable (plus que 60 pour cent des réponses affirmatives). Bien que les produits halieutiques soient une principale source de protéine à l'échelle mondiale, elle reste moins demandée en période de crise, ceci a été bien confirmé par les réponses qui ont mis l'accent sur l'impact de la contraction de la demande et le problème d'accès monétaire des consommateurs (83 pour cent des réponses) ce qui pourrait à long terme affecter la sécurité alimentaire (annexe 3). Dans ces circonstances, la reprise de la demande risque d'être lente et difficile à prévoir.

### • Impact économique

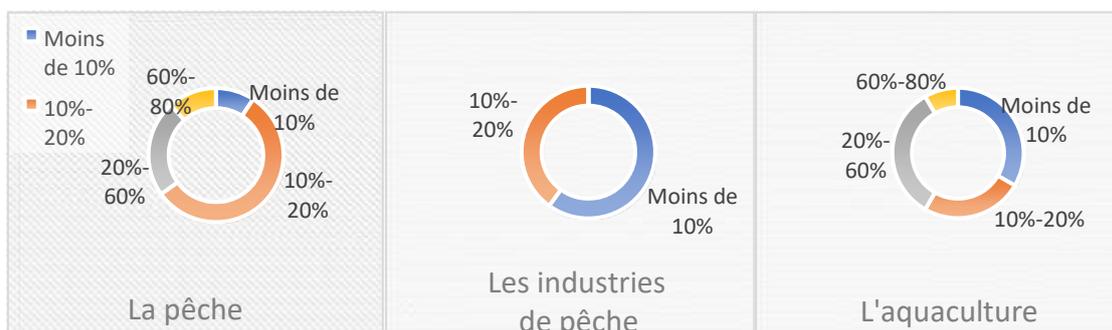
#### - Impact sur les indicateurs prix, offre et demande

La première période de la crise a été caractérisée par une baisse des prix due à la diminution de la demande par absence des acheteurs ainsi que par la fermeture partielle des marchés. Les mesures connexes, du confinement et du trafic aérien et maritime réduit, avaient des impacts importants sur les indicateurs demande, offre et prix des produits halieutiques et aquacoles. Une amélioration est apparue fin Mars à la suite de la reprise de certaines activités et à la suite de l'attribution des autorisations professionnelles de circulation et de navigation par les autorités compétentes. La baisse de la demande des produits de la mer, est liée directement aux services alimentaires de l'hôtellerie et de la restauration (surtout pour le domaine aquacole) et de la demande des produits halieutiques et aquacoles dans de nombreux pays européens. En conséquence, cette contraction dans la demande (64 pour cent des réponses indique une baisse) a affecté l'offre durant la première période de la crise qui était caractérisée par une baisse selon 55 pour cent des réponses. Selon le rapport mensuel de la direction générale de la pêche et de l'aquaculture du mois de Mai 2020, les produits halieutiques exportés de toutes espèces en provenance de la pêche ou de l'aquaculture, une diminution de 4 274,6 tonnes (moins 34,4, 8 pour cent) soit 48,8 millions TND (moins 20,3 pour cent) a été enregistrée. La quantité a atteint environ 8 005,8 tonnes, pour une valeur de 190,9 millions TND, en fin mai 2020, contre 12 280,4 tonnes pour une valeur de 239,7 millions TND pendant la même période en 2019. La baisse des exportations est principalement due à la diminution des quantités de produits de pêche ;le poulpe et la seiche avec une baisse de valeur, de 9,6 millions TND (moins 41,3 pour cent) et 19,4 millions TND (moins 61,8 pour cent) respectivement. L'export des produits aquacoles principalement la daurade, ou la production oscillait entre 1 595,7 tonnes en 2019 à 564,7 tonnes en 2020 (moins 64,6 pour cent). Cette baisse des exportations a entraîné des pertes économiques estimées à environ 3,5 millions TND.

#### - Impact de la covid-19 sur l'emploi

En ce qui concerne l'emploi, 78 pour cent des personnes enquêtées signalent une pénurie dans la main d'œuvre due à la crise sanitaire et 79 pour cent réclament une perte d'emploi dont 58 pour cent des réponses affirmaient que la perte varie de 10 pour cent à 20 pour cent et 41 pour cent de répondants réclament une perte qui varie entre 20 pour cent et 60 pour cent (figure 3). Les facteurs qui ont affecté l'emploi sont principalement des contraintes de santé (84 pour cent des répondants), de transport des employés (99 pour cent) et de la dépendance aux armateurs et aux aquaculteurs (88 pour cent) (annexe 4). L'effet de cette crise s'est fait sentir au niveau de l'emploi avec un impact jugé élevé selon 39 pour cent des réponses sur l'offre et 38 pour cent des réponses sur les revenus (annexe 5).

FIGURE 3 | L'estimation de la perte d'emploi par activité (pêche, usines, aquaculture)

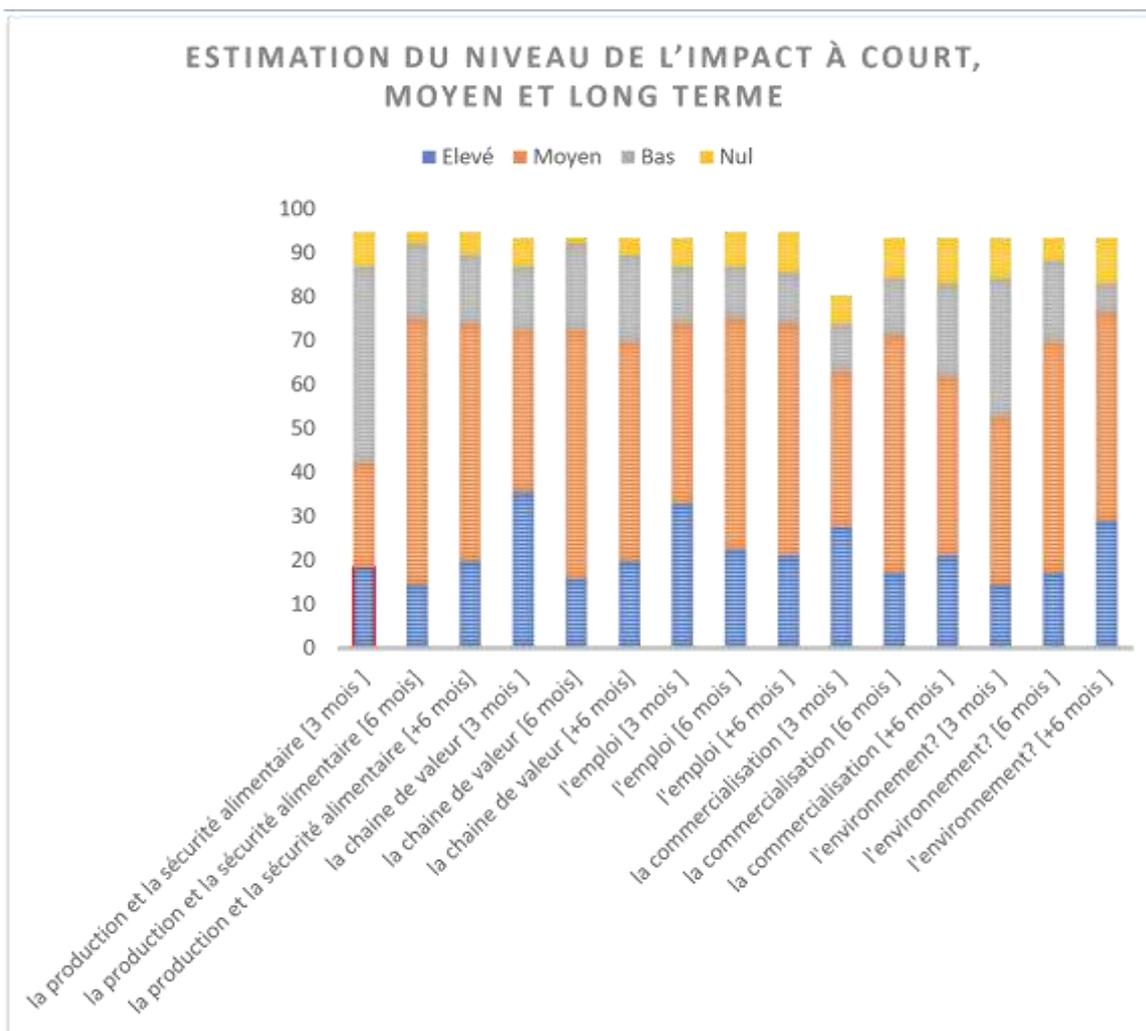


Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

#### • Impact a court à moyen et à long termes

L'évaluation de l'impact de la covid-19 à court terme depuis le déclenchement de la crise sanitaire (3 mois) à moyen terme (6 mois) et à long terme (plus de 6 mois) a ressorti les résultats suivants bien que les résultats puissent changer en fonction de la deuxième vague que ce soit à l'échelle mondiale, régionale ou locale. Les personnes interrogées pensent que l'impact sur la production et la sécurité alimentaire est perçu moyen pour 6 mois et plus qui sont respectivement 61 pour cent et 54 pour cent tandis que 14 pour cent et 20 pour cent des réponses l'estiment un impact élevé. A court terme 18 pour cent des réponses le trouvent élevé, il est légèrement plus élevé, il est dû à la période du confinement générale (suspension des activités de pêche, fermeture des marchés et limitation des déplacements). Quant à la chaîne de valeur : A court terme, 36 pour cent des personnes estiment que l'impact de la crise sanitaire est élevé et environ 37 pour cent pensent qu'il est moyen, ce secteur semble être le plus impacté durant les trois premiers mois. Le même échantillon pense que l'impact est plutôt moyen avec un pourcentage dépassant les 50 pour cent au-delà de 6 mois. Pour l'emploi les participants pensent respectivement que l'impact est moyen avec 41 pour cent des réponses et plutôt élevé pour 37 pour cent des réponses estiment qu'il sera élevé. 15 pour cent pensent que la crise sanitaire n'aura plus d'impact sur la l'emploi. A moyen et à long terme, il est à tendance plutôt d'un effet modéré estimé moyen. L'impact élevé était signalé pour la commercialisation à court terme avec un pourcentage de 28 pour cent et long terme il est estimé important pour l'environnement avec 29 pour cent des réponses (figure 4).

FIGURE 4 | La perception de l'impact à court, à moyen et à long terme



Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

## RECOMMANDATIONS

### • Recommandations générales

Le déclin causé par l'arrêt de la quasi-totalité de l'activité économique pendant plusieurs mois et sa reprise partielle n'épargne pas la Tunisie des effets récessifs. La pandémie et l'après pandémie, a permis à la Tunisie d'entamer une stratégie d'anticipation en vue d'atteindre le scénario le plus modéré en termes d'impacts humains, sociaux et économiques.

Afin d'éviter la décroissance économique, des prévisions des mesures sont recommandé par les répondants à cette enquête dont:

- Soutenir le Gouvernement pour briser les chaînes de transmission; préserver les moyens de subsistance, la détection active des cas, l'enquête sur les foyers épidémiques, et l'isolation des atteints par l'exigence de la quarantaine, ainsi que par le soutien et la protection des agents de santé, et des personnes vulnérables. Ceci à travers l'élargissement de la capacité hospitalière, le partage équitable des tests, et la stabilisation des systèmes de santé afin de contribuer à la recherche de vaccins.

- Maintenir les mesures sanitaires et préventives en place (une bonne hygiène, distance sociale).

-Renforcer les mécanismes et le réseautage déjà existant pour consolider les socles de protection sociale et appuyer les plateformes déjà mis en place cité plus haut (paragraphe mesure prise par l'état).

D'autres mesures gouvernementales peuvent être mises en place qu'elles soient budgétaires, fiscales ou monétaires:

- Revoir les charges patronales pour la période de crise tel que la cotisation de la Caisse nationale de la sécurité sociale et les impôts.
- Appuyer financièrement les employés autonomes, ayant pu perdre leurs revenus ou/et les familles nécessiteuses.
- Donner une indemnité sociale aux employés en arrêt de travail en cours, avant ou après la crise.
- Fournir une aide pour les entreprises tel qu'une subvention salariale afin d'assurer la durabilité des emplois et de maintenir les revenus.
- Appliquer des modalités de facilité tel que le rallongement des délais de grâce plus que trois mois pour le remboursement des crédits bancaires (capital et intérêts) et rééchelonnement des impayés et exonération fiscale.
- Lancer un dialogue national qui fait réunir les différents intervenants (recherche, administration et profession) pour diagnostiquer les états des filières et proposer des solutions qui assurent à l'instant leurs coexistences avec la pandémie. Concertation avec les parties prenantes pour prendre des mesures exceptionnelles tel que le retardement des paiements des prestations et des redevances à l'état (les impayés de l'APIP).
- Etendre de la période du confinement pour limiter le contact entre les personnes.
- Sensibiliser les employés et maintenir toutes les mesures présent.
- Créer une caisse de financement permettant la résilience économique et sociale post covid-19 et entre les différentes vagues pour éviter les impacts cumulés.
- Assister financièrement les professionnels (production, transformation et exportation) pour palier à cette période par la mise à la disposition des petites et moyennes entreprises des experts comptables.

### • Recommandations liées au secteur de la pêche et de l'aquaculture

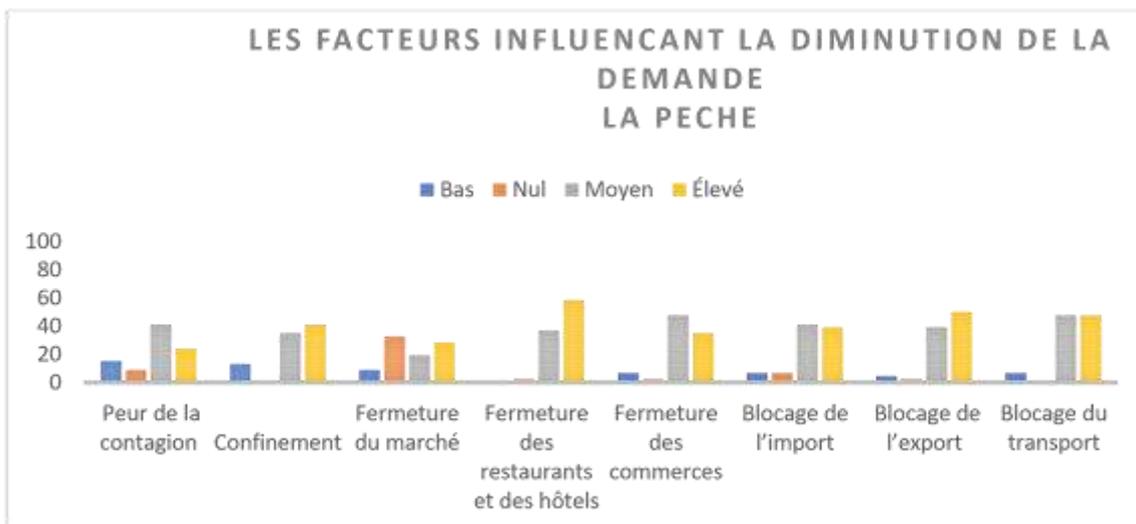
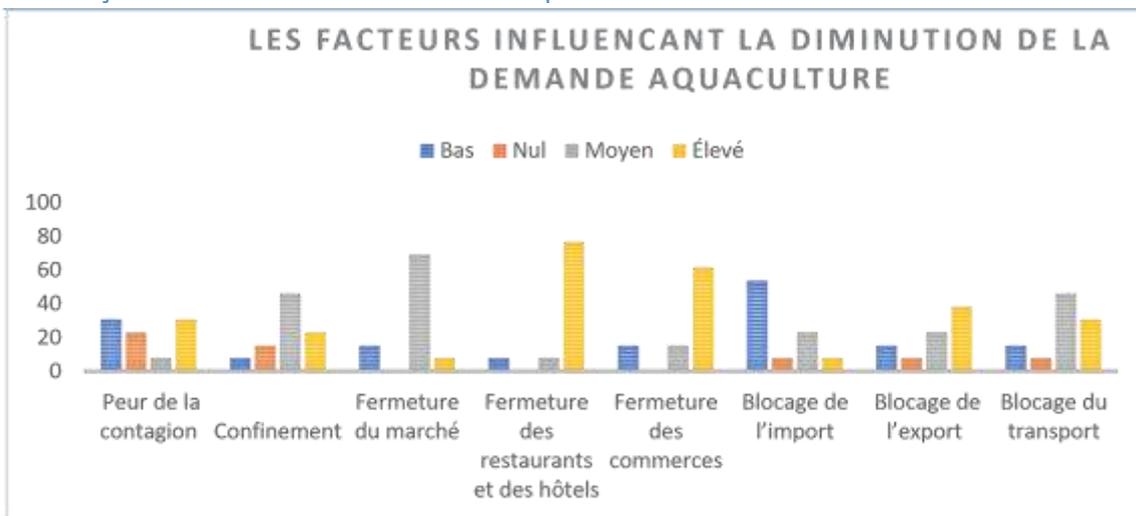
**La crise sanitaire actuelle est en train d'aggraver et aggraverait dans le court et moyen terme la situation économique et sociale des communautés des pêcheurs et des aquaculteurs se traduisant par la perte d'emplois, manque de ressources vitales et d'exposition à la maladie. De ce fait des recommandations pratiques liées au secteur sont fournies.**

- Etablir un dispositif de protection sociale et des aides pour soutenir les entreprises et les employés inactifs par l'accès aux compensations sociales, sécuriser les revenus des métiers liés à la pêche et appuyer les dispositifs de protection sociale tel que l'adoption des régimes de sécurité sociale bien adaptés aux contraintes de ces métiers (la saisonnalité du travail, l'imprévision, la considération du nombre de jour de travail). Ceci par la réallocation des fonds gouvernementaux qui ne sont pas utilisés pour soutenir le secteur en période de crise (en période d'interdiction de la navigation pas de subvention de carburant, les fonds dédiés au repos biologique).
- Fournir des moyens de transport sécurisés aux employés afin qu'ils puissent reprendre leurs activités.
- Aides à l'investissement et soutien dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture Accorder des encouragements, des avantages fiscaux et des subventions aux entreprises ; une exonération des taxes et des impôts, une facilité d'accès aux crédits bancaires, un soutien d pour l'acquisition des équipements à court terme. Nous citons à titre d'exemple l'encouragement des écloséries locales et des usines de fabrication d'aliments pour que les fermes aquacoles deviennent indépendants de l'import.

- Rééchelonnement des dettes aux près des prestataires des services tel que l'APIP
- Amélioration des systèmes de production et optimisation des mécanismes de commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture à travers l'appui des producteurs et des intermédiaires pour donner de la valeur à faible coût et l'allègement des procédures administratives des échanges internationaux (certificat sanitaires, procédure pour l'exonération de la redevance de l'export, facilité de l'accès aux intrants nécessaires à la production).
- Optimisation des systèmes de commercialisations par la digitalisation des transactions entre acteurs de la chaîne de valeur à savoir la facturation électronique et la création des sites web pour permettre les achats en ligne ainsi que la création des nouveaux circuits de distribution (des circuits courts, des ventes directes et des systèmes de livraison adéquat au contexte covid-19) et enfin la recherche de nouveaux marchés, de nouveaux métiers pour bâtir des politiques alimentaires plus résilientes et une vision économique de pêche nouvelle (économie bleu, économie sociale).
- Éviter le confinement et appliquer rigoureusement les règles générales de sécurité tout le long des différents maillons de la chaîne de valeur des produits de la pêche et de l'aquaculture moyennant le suivi sanitaire des travailleurs et le contrôle sanitaire journalière des entrées (des ports, des usines, des fermes et marchés), le renforcement de la surveillance de la santé a bord des bateaux, la restriction des migrations des unités de pêche entre les ports ainsi que l'organisation de l'accès au port pour le débarquement par groupe d'unité afin d'éviter l'encombrement.
- Lutter contre les activités informelles et renforcer le contrôle à distance par adoption de solutions technologiques (réduire le besoin d'observation en présentiel et usage des caméras, des pesés électronique, des accès par détection de mouvement et des paiement digitalisés).

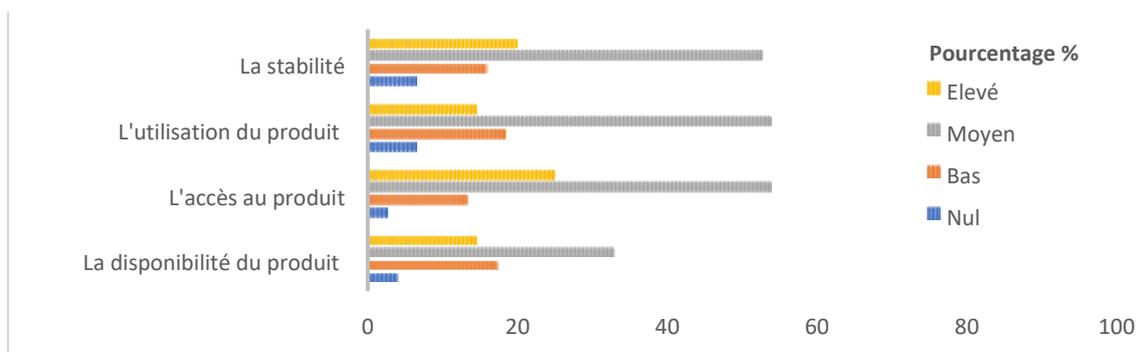
**ANNEXES**

**ANNEXE 1** la perception des répondants de l'effet de la covid-19 sur les facteurs influençant la diminution de la demande par secteur



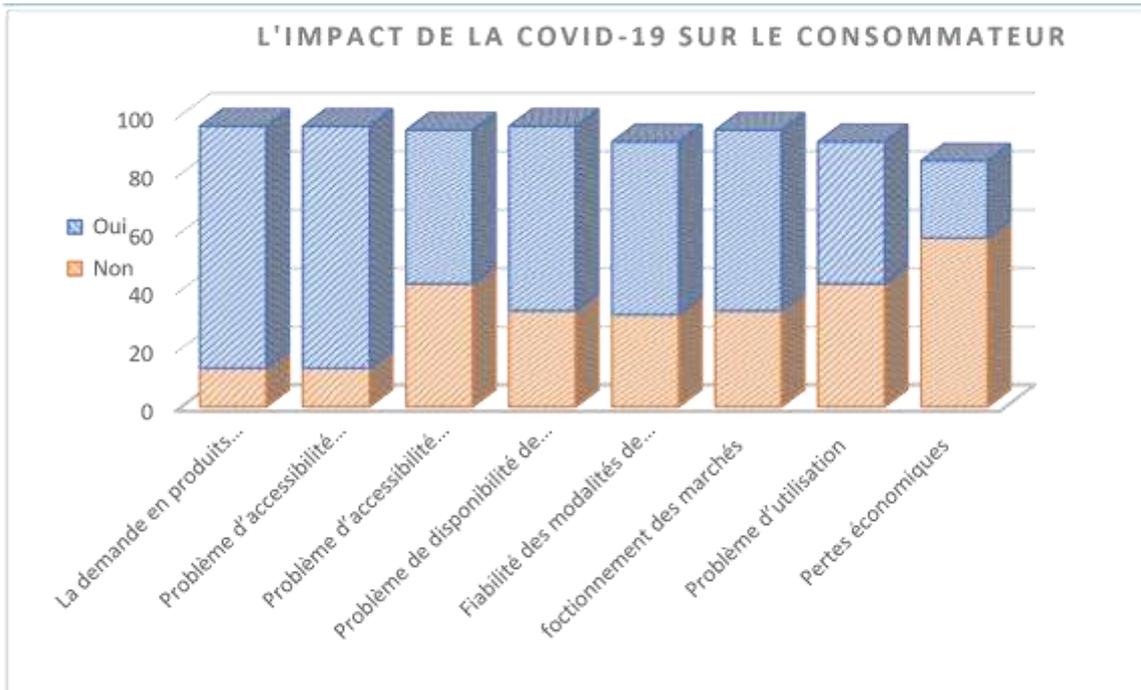
Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

**ANNEXE 2 |** La perception de l'impact de la covid-19 sur les quatre piliers de la sécurité alimentaire



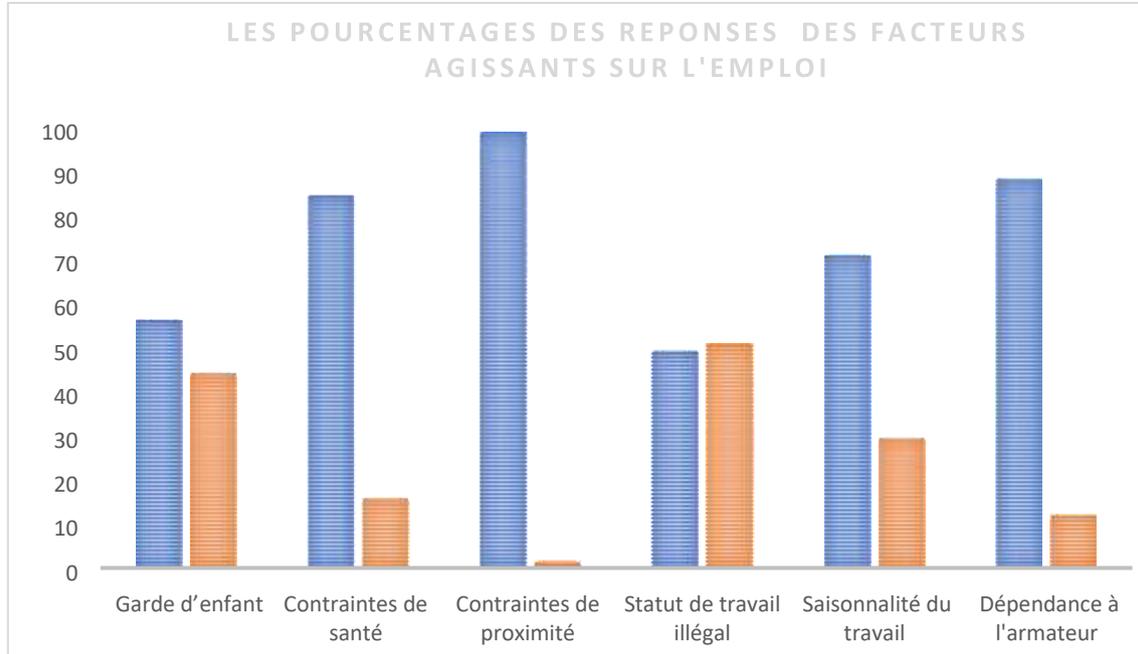
Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

ANNEXE 3 | L'impact de la covid-19 sur les facteurs influençant le consommateur



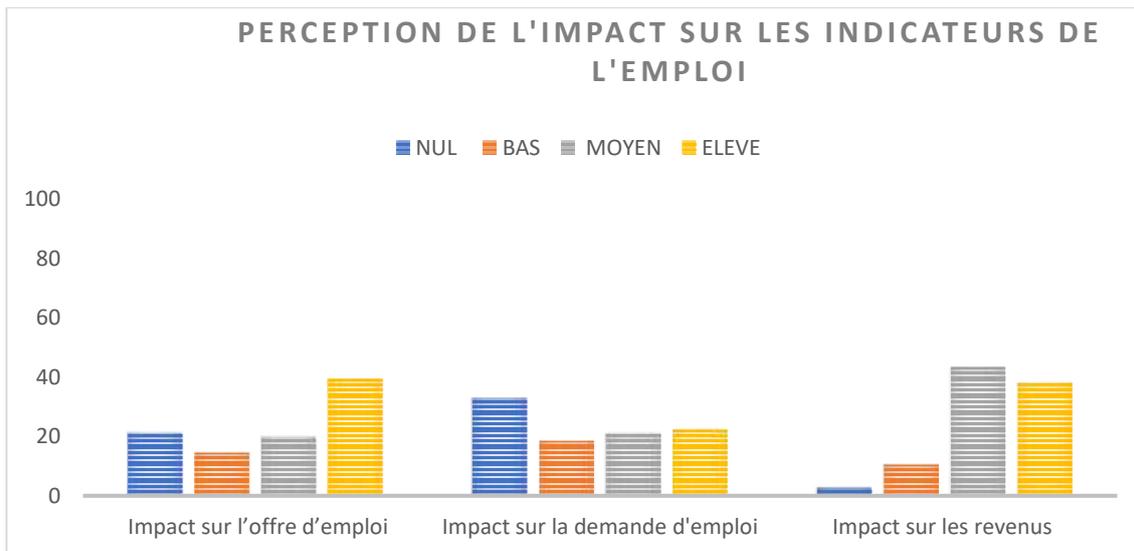
Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

ANNEXE 4 | La perception de l'impact de la covid-19 sur les facteurs agissant sur l'emploi



Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

## ANNEXE 5 | La perception de l'impact de la covid-19 sur les indicateurs de l'emploi



Source: Résultats de l'enquête FAO, 2020

## REFERENCES

ITES. 2020a. La Tunisie Face à la covid-19 à l'horizon 2025 : Fondement d'une stratégie conciliant l'urgence du court terme et les impératifs du moyen termes. Tunisie.

ITES. 2020b. Mesure d'urgence afin de soutenir le système sanitaire dans la lutte contre le covid-19. Tunisie.

## REMERCIEMENTS

Le présent document d'information a été élaboré par Asma Jlassi avec la contribution de Valerio Crespi et Sofiane Mahjoub (l'équipe du bureau sous-régional de la FAO pour l'Afrique du Nord chargée des pêches et de l'aquaculture). Nos remerciements vont à la Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture.